

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 10/07/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 10/07/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 10/07/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260707-2026JUIL07_290-DES
	9.1	de compétences des communes

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

3

Séance Publique ordinaire du **7 juillet 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mme Marie GAURAN, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mme Véronique LÜHMANN, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
Mme Marie-Hélène LAGARDERE
Mme Patricia MARROCQ
Mme Émilie PICAMILH

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à M. Marc DUGROS
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à Mme Odile SCHAAP
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
Mme Émilie PICAMILH à Mme Joya DABOS

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

Objet : Proposition de mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS)

RAPPORTEUR : Julien PELLICER, Maire

Suite aux dernières élections et à l'installation du nouveau conseil municipal en date du 20 mars 2026, il apparaît nécessaire de procéder à une actualisation de du PCS, afin de tenir compte de la nouvelle organisation municipale, et de mettre à jour les coordonnées des acteurs concernés.

Ces modifications sont consignées en page 16
présente délibération.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il envisage une révision complète du document, et qu'une refonte approfondie est actuellement en cours d'élaboration.

Dans cette perspective, cette révision aura pour but :

- d'intégrer au PCS des évolutions réglementaires éventuelles,
- de réexaminer les procédures d'intervention,
- et d'améliorer l'organisation générale du dispositif communal de gestion de crise.

Cette nouvelle version sera présentée en conseil municipal pour approbation, lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver la mise à jour du plan communal de sauvegarde tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'abroger l'arrêté d'application du plan de sauvegarde en date du 13 novembre 2023,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'arrêté d'application du plan de sauvegarde mis à jour.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET



Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 10 JUIL. 2026
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 10 JUIL. 2026